

DOSSIER DE CANDIDATURE



ÉLECTIONS
LES 12 & 13
OCT. 2022

JEUNE
citoyen

TOI AUSSI

agis POUR

TA *Ville !*



CONSEIL MUNICIPAL
JEUNES DE BALMA

Fiche de renseignements du candidat

Tout enfant présent au CMJ est obligatoirement placé sous la responsabilité de l'animateur-trice et de la Mairie de Balma.

Pour la sécurité de votre enfant, les animateurs doivent disposer des renseignements ci-dessous :

Nom et prénom du candidat : Classe :
Date de naissance : École :

Coordonnées des responsables légaux et du candidat

Père : Adresse Mail :
Tél. fixe : Portable : Travail :
Adresse :

Mère : Adresse Mail :
Tél. fixe : Portable : Travail :
Adresse :

Candidat : Adresse Mail :
Tél. fixe : Portable :

Mon enfant bénéficie d'un P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé) : OUI NON
Si oui, joindre la copie du P.A.I.

Acte de candidature au CMJ

Déclare faire acte de candidature à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes de Balma et avoir la disponibilité pour participer aux différentes activités et réunions qui seront décidées.

Date :
Signature du candidat :

Campagne électorale

Pour ta campagne, tu réaliseras par tes propres moyens deux affiches identiques (une pour la mairie, une pour ton école ou le collège) d'un format A3.

Autorisation de reproduction et de représentation d'images et de cession de droits

Nom du jeune :

Prénom(s) :

Nous soussignés :

Mère de l'enfant : née le à et demeurant à

Je reconnais être titulaire de l'autorité parentale et agir en accord avec le cotitulaire de l'autorité parentale.

Père de l'enfant : né le à et demeurant à

Je reconnais être titulaire de l'autorité parentale et agir en accord avec le cotitulaire de l'autorité parentale.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et du droit au nom, nous autorisons la Ville de Balma à photographier, à filmer et à utiliser l'image de notre enfant mineur En conséquence de quoi, dans le cadre de l'information, de la promotion et de la publicité de la Ville de Balma, nous autorisons à fixer, reproduire et communiquer au public son image. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par la Ville de Balma ou être cédées à des tiers, comme par exemple aux élus de la Ville de Balma ou dans le cadre des relations presse de la ville, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, intégralement ou par extraits et notamment sur :

- les supports print : magazines municipaux, lettres aux habitants, affiches et affichettes
- les réseaux sociaux de la ville et des élus de la ville de Balma
- le site internet de la ville
- les supports en direction des médias : dossiers et communiqués de presse
- les supports créés pour des projections publiques.

Ce droit d'utilisation est consenti à titre gracieux dans les conditions précitées.

Lors d'événements ou de réunions, des médias peuvent être présents. Il appartient aux parents des enfants mineurs présents d'indiquer aux journalistes s'ils ne sont pas d'accord pour les prises de vue.

Pour le bon fonctionnement des commissions et des conseils municipaux des jeunes, les services de la Ville de Balma et les élus sont amenés à envoyer des convocations et des dossiers par mail. Si vous ne souhaitez pas que vos adresses mails (parents et/ou jeunes élus) soient visibles des autres membres du Conseil municipal des Jeunes, il vous appartient de le signaler auprès du service Enfance Jeunesse de la Ville de Balma.

Fait à :, le

Signature du/des responsables :



VILLE DE
BALMA



CONSEIL MUNICIPAL
JEUNES DE BALMA

Votre enfant veut être candidat(e) à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes. C'est une décision dont nous le félicitons. Sans doute, souhaitez-vous mieux connaître l'engagement qu'il désire prendre. Nous vous invitons à cet effet à prendre contact auprès du responsable du CMJ si vous le souhaitez.

DU LUNDI 18 SEPTEMBRE AU VENDREDI 6 OCTOBRE 2023

Par téléphone au 05 61 24 92 80

